



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Membres

- Afférents	19
- En Exercice :	19
- Présents :	17
- Ayant pris part :	18

L'an deux mille vingt et le lundi sept septembre à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
31/08/2020

Date d'affichage
31/08/2020

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ, Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; M. David FRANCO ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Excusée représentée : Mme Aline COUTAREL (représentée par Mme Mélanie BOCCALON).

Absente : Mme Vanessa LAGARDE

Jean MARTINEZ a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-92 : Ecole privée - Convention de mise à disposition du minibus entre la Commune et l'OGEC de l'école privée Sainte Thérèse pour l'année scolaire 2020/2021

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le courrier émanant de la Directrice OGEC de l'école privée Sainte Thérèse (Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique) dans lequel elle demande une mise à disposition du minibus tous les midis en période scolaire afin de faciliter le déplacement des élèves vers leur lieu de restauration situé à l'EHPAD Saint Agnès.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de convention :

- mise à disposition occasionnelle du véhicule FIAT DUCATO DK-942-GR pour le transport des élèves jusqu'à leur lieu de restauration situé à l'EHPAD Sainte Agnès lorsque la météo est défavorable au déplacement à pied des enfants,
- le preneur doit fournir une attestation d'assurance prouvant que sa **responsabilité civile** est garantie,
- la personne désignée pour conduire le véhicule devra fournir une copie de son permis de conduire et de sa carte d'identité,
- le Tarif de la location est de 100 € pour la durée de l'année scolaire ou durée de la convention, ce tarif doit être payé à l'ordre du Trésor Public dès le début de la mise à effet de la convention.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter la convention telle que proposée l'année scolaire 2020/2021.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, :

- APPROUVE les termes de la convention ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous autres documents afférents à cette convention.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

